

# Qualité des données PMSI : de la production à l'utilisation

## MATIN

8h30 - Accueil des participants

9h00 - Allocution d'ouverture

*Cl. MARESCAUX, Présidente du CRAIM*

9h10 - Fiabilisation de la production des données de l'information médicale

*N. LORENZO CASQUET, Audit Deloitte et Associés*

9h30 - Questions de la salle

9h45 - Qualité des données PMSI et épidémiologie. Un exemple : l'observatoire régional des cancers en Rhône-Alpes.

*B. TROMBERT, C.H.U de Saint-Etienne*

10h05—Questions de la salle

## PAUSE

10h35 - Management de la production des données d'information médicale vu par deux directeurs

*P. MIGNOT, Centre de l'Hospitalisation Privé de la Loire*

*N. CAQUOT, Centre Léon Bérard*

11h05— Attentes de l'ARH et l'ATIH vis-à-vis de la qualité des données PMSI, démarche et outils mis en oeuvre

*M. SASSI, DRASS RA et A.-S. DANGUIN, CRAM RA*

*M. MENDELSON, ATIH*

11h45 - Table ronde

## DEJEUNER

## APRES-MIDI

14h00 – La qualité des données de facturation en hospitalisation pour la T2A

*I. AMINOT, Groupe Hospitalier Mutualiste de Grenoble*

14h25 – Ecole des TIMs et e-learning : retour d'expérience

*K. CHÂTEAU et A. ANDRE, Générale de Santé*

14h55 – Le dossier patient informatisé permet-il d'améliorer la qualité du PMSI ?

*C. MARESCAUX, C.H Le Vinatier*

15h20 – Procédures de contrôle des données dans les DIM de la région Rhône-Alpes

*J. FAUCONNIER, C.H.U de Grenoble*

16h00 - Questions de la salle

Conclusion des travaux de la journée

Fin des travaux à 17 heures

A l'issue des travaux, une évaluation sera recueillie auprès des participants.

Public concerné :

*Présidents de CME et médecins cliniciens,  
Directeurs et personnels de Direction,  
Médecins et personnels des DIM,  
Directeurs des systèmes d'information,  
Responsables Qualité,  
Usagers des Services de Santé*

# Inscription

A retourner au CRAIM - Chez Mme Odile ROUILLY  
1, route des Cadourats 38650 AVIGNONET

## IDENTIFICATION

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Etablissement : .....

Adresse complète : .....

Tél : ..... Fax : .....

Mél : (obligatoire) .....

## INSCRIPTION

Adhérent ATIMRA ..... 40 € TTC

Adhérent CRAIM ..... 60 € TTC

Non adhérent CRAIM ou ATIMRA ..... 100 € TTC

## REGLEMENT

Joint à l'inscription: par chèque à l'ordre du CRAIM

Facturation à l'établissement:  
remplir et faire valider impérativement la convention de  
formation au verso. →

## VALIDATION

Fait le ..... à .....

Signature de l'intéressé(e) :

## CONVENTION DE FORMATION ET PRISE EN CHARGE PAR UN ETABLISSEMENT

Compléter et faire valider le document au verso  
par le service de formation continue de  
l'établissement. →

Ce document tient lieu de convention de Formation Continue, il vous appartient  
d'en conserver une copie avant renvoi.

Date limite des inscriptions : 13 novembre 2009  
Nombre d'inscriptions limité à 150 personnes

# Collège Rhône-Alpin de l'Information Médicale

Vu l'ensemble des textes portant organisation de la formation professionnelle permanente dans les établissements hospitaliers publics : loi du 16.07.1971, décret n° 75489 du 16.07.1975 (agents titulaires), décret n° 75517 du 30.03.1975 (agents non titulaires), circulaire d'application n° 31/DH/4 du 31.10.1978, entre l'Etablissement (1) .....

représenté par ..... d'une part, et le COLLEGE RHÔNE-ALPIN DE L'INFORMATION MEDICALE (C.R.A.I.M.) représenté par sa Présidente d'autre part, il a été convenu et accepté réciproquement ce qui suit :

#### ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Le C.R.A.I.M. réalise au profit de l'établissement ci-dessus l'action de formation : "Journée Annuelle du CRAIM 2009: Qualités des données PMSI : De la production à l'utilisation" le 3 décembre 2009 à Upie (26).

#### ARTICLE 2 : BÉNÉFICIAIRE DE LA FORMATION

#### ARTICLE 3 : DÉROULEMENT DE LA FORMATION

La formation sera sanctionnée par une attestation de stage précisant le contenu du stage et sa durée.

#### ARTICLE 4 : RESPONSABILITÉ

Toute absence, accident ou manquement d'un agent en formation, devra faire l'objet de la part de l'organisme formateur d'une déclaration auprès du Directeur de son établissement d'origine.

#### ARTICLE 5 : ANNULATION

Tout stage annulé par le stagiaire ou son établissement sera facturé à 50%. Tout stage commencé est dû en totalité.

#### ARTICLE 6 : MODALITÉS FINANCIÈRES

L'établissement s'engage à verser à l'organisme formateur le montant des frais d'inscription pour le stagiaire (comportant les conférences et le déjeuner). Le règlement sera effectué à l'issue du stage, dès réception de la facture correspondante établie par l'organisme formateur en deux exemplaires.

#### ARTICLE 7 : MODIFICATIONS, LITIGES

En cas de litige de quelque nature qu'il soit, les deux parties signataires procéderont par accord amiable au règlement définitif de ladite convention.

Date : .....

Le président du C.R.A.I.M.

Le co-contractant (cachet, signature)

Organisme de formation

*C. Marescaux*

C. MARESCAUX

(1) Indiquer l'adresse complète, le numéro de téléphone et éventuellement les coordonnées spécifiques du service de formation

Organisme de formation enregistré sous le numéro 82 38 02581 38  
auprès du Préfet de la Région Rhône-Alpes

Lieu du congrès : Domaine de Valsoyo  
26120 UPIE

Tél : 04 75 60 58 06

Site Internet : [www.valsoyo.com](http://www.valsoyo.com)

### Plan d'accès

#### Sortie autoroute A7 Valence Sud

- Direction **Grenoble** A49
- Sortie n°33 **Beaumont-lès-Valence**
- Prendre direction **Montmeyran**
- A la sortie de **Montmeyran**, direction **Upie**
- Continuer 2,3 km, prendre à gauche **VALSOYO**

GPS : N. 44° 48' 38" E. 4° 59' 07"



Collège Rhône-Alpin de l'Information Médicale  
Association à but non lucratif régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Téléphone/Télécopie : 04 76 34 15 86  
Web : <http://www.craim.org> - Mél : [craim@craim.org](mailto:craim@craim.org)

*Journée du CRAIM 2009*

**Jeudi 3 Décembre 2009**  
**Domaine de Valsoyo à UPIE**  
**près de Valence (26)**

**Qualité des données  
PMSI :**

**De la production à  
l'utilisation**



COLLEGE RHÔNE-ALPIN DE  
L'INFORMATION MEDICALE